



Simiane-Collongue

N° : 88/2026

DÉCISION DU MAIRE

Approbation d'une Installation d'une aire de jeux et de WC publics dans le parc de la Mairie

Le Maire de la Commune de Simiane-Collongue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,

Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux de proximité éligibles à ce dispositif

DÉCIDE

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 % au titre des travaux de proximité – Année 2027 – pour le projet suivant :

- Installation d'une aire de jeux à proximité dans le parc Municipal. Aussi une estimation des travaux a été demandée à la société Mefran Collectivités, qui a chiffré la prestation à 40 488,00 € HT.
- Installation de toilette publique dans le parc municipal :
 - Raccordement des réseaux électriques et eaux, avec création de la dalle en béton. Une estimation des travaux a été demandée à la société Gaïa Provence, qui a chiffré la prestation à 16 980,91 € HT.
 - Livraison et Installation des toilettes publiques. Une estimation des travaux a été demandée à la société Mobilier Urbain Beaujolais, qui a chiffré la prestation à 29 040,00 € HT.

Le coût du projet total des travaux est estimé à **86 508,91 € HT.**, dont une subvention du département de **59 500,00 € H.T.**

Fait à Simiane-Collongue, le 09 septembre 2026

Philippe ARDHUIN
Maire de Simiane-Collongue